

Fiche Syndicale 2016-2017 Académie de Bordeaux

Hors Classe Professeurs d'EPS

À renvoyer au SNEP secteur Corpo, 138 Rue de Pessac 33000 BORDEAUX

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
Professeur d'EPS – CE d'EPS (entourez)	Etes-vous syndiqué(e) :	Date syndicalisation :
Nom de naissance pour les femmes mariées :		
Adresse personnelle :		
Code Postal :Commune :		
N° de téléphone personnel :Adresse mail :		
Etablissement d'exercice:		

Vous êtes promuvable à la hors-classe des Professeurs d'EPS si vous avez atteint le 7^{ème} échelon Classe normale le 31/08/2016

Eléments du barème

	Votre Calcul
Notation au 31 août 2016: Note Pédagogique : / 60 + Note Administrative : / 40 (Total sur 100) Date de la dernière inspection :
Parcours de Carrière : (Echelon détenu le 31/08/2017 : ▶ Entre le 7^{ème} et le 11^{ème} échelon : 5 pts cumulables par échelon passé au Choix ou GC <i>du 6 au 7 : du 7 au 8 : du 8 au 9 : du 9 au 10 : du 10 au 11 :</i> ▶ 11^{ème} échelon : 10 pts forfaitaires quelque soit le mode d'accès (GC, Choix ou ancienneté) ▶ Ancienneté dans le 11^{ème} : 10 pts par année d'ancienneté au 31/08/2017. <i>Une année commencée compte pour une année complète.</i> Attention : Le total des points pour le parcours de carrière est plafonné à 80
Affectation dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières : 5 ans d'exercice continus sur le même établissement Ambition Réussite/ZEP/Violence/Sensible/IME/EREA/CURE : 15pts <i>(Rappel de la circulaire : Pour la prise en compte, l'annexe 2 et les pièces justificatives sont à envoyer au rectorat pour le 20 janvier 2017 à la DPE3)</i>
Richesse et diversité du parcours professionnel : Changement de discipline ou bivalence (validé par arrêté, suite à concours ou avis IG) : 5 pts
Qualifications et compétences : Bi-admissibilité à l'agrégation : 10 pts
Expérience et investissement professionnels : consultable sur I-Prof 15jrs avant la CAPA du 16 avril (*) <i>Défavorable = 0 ; favorable = 10 pts ; très favorable = 20 pts ; extrêmement favorable = 30 pts.</i> <ul style="list-style-type: none"> • Avis du chef d'établissement : de 0 à 30 pts • Avis du corps d'inspection : de 0 à 30 pts
(*) : Attendez d'avoir les éléments sur I-Prof avant de remplir et renvoyer la fiche TOTAL

Vos observations éventuelles :

.....

.....

IMPORTANT : autorisation CNIL J'accepte de fournir au SNEP et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNEP de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP, 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS ou à ma section académique. Date :Signature :
--